

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 30 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trente juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire Adjoint.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Desfarges, Deschamps, Pernet et Pesson, Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusé : Mr Trapenard

Absent : Mr Conduché

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 19/07/2021

**Date d'affichage :** 19/07/2021

Avant de débiter la séance, M. Trapenard fait part de sa démission, pour raisons personnelles, du poste de Maire qu'il occupe depuis maintenant 7 ans et demi. Il en profite pour remercier tous les conseillers avec lesquels il a travaillé durant toutes ces années et est particulièrement fier de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la commune, tant au niveau financier qu'au niveau des investissements. Il en profite également pour féliciter les membres du Comité des Fêtes pour le beau succès rencontré lors du vide-grenier. Il précise qu'il gardera un excellent souvenir de cette période et des rencontres qu'il a pu faire durant sa mission. Sa démission sera officialisée dès la réception du courrier du Préfet prenant acte de sa décision, mais compte-tenu de la période estivale, celui-ci ne sera certainement adressé qu'à l'automne.

Départ de M. Trapenard

M. Deschamps ouvre la séance et fait part de la nécessité de devoir ajouter deux points à l'ordre du jour : appel à projet pour le socle numérique et fonds de concours intercommunal.

**- Créances éteintes**

Une famille de Lalizolle a bénéficié d'un effacement de dettes de la part de la Commission de Surendettement. Le Conseil Municipal, à la demande de la comptable publique, est désormais tenu de constater l'irrecouvrabilité de cette dette, qui s'élève à 244,49 € et qui concerne des factures d'assainissement et de cantine, afin d'effacer ces recettes du budget commune.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'admission de cette somme en « créances éteintes ».

M. Deschamps en profite pour annoncer qu'une même demande vient d'être adressée en mairie par la comptable publique pour un des anciens restaurateurs ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Cette dette de 7 800 € ne pouvant être supportée cette année par le budget Commerces, M. Deschamps pense qu'il ne sera pas possible de la traiter sur cet exercice.

Mme Kahane ajoute, qu'en effet, compte-tenu de l'ancienneté de la dette, il semblerait envisageable que ce dossier puisse attendre le vote du prochain budget.

M. Claisse rappelle cependant, qu'en principe, le dernier décideur en la matière reste le Maire et que, s'il estime que le Trésorier n'a pas suffisamment fait le nécessaire, il peut refuser l'admission en non valeurs.

M. Deschamps répond qu'il existe une nuance entre la procédure des « créances éteintes » et celle des « non valeurs » mais, qu'en tout état de cause, ce dossier va être mis en instance jusqu'à la rentrée.

M. Claisse pense qu'il serait tout de même intéressant de savoir ce qu'il se passerait si le Conseil Municipal refusait de constater l'irrecouvrabilité d'une telle dette.

#### **- Décisions modificatives**

##### *> budget commune*

Une erreur d'affectation de la dépense relative au reversement de la « taxe de modernisation des réseaux de collecte » à l'Agence de l'Eau, initialement votée au 65888, nécessite de réaffecter les crédits correspondants (397 €) à un nouvel article : le compte 7068129.

Les nombreux mouvements de locataires connus ces derniers mois dans les logements communaux ont fait dépasser les crédits inscrits au compte 165 relatif au remboursement des cautions : 900 € sont alors pris dans l'excédent d'investissement pour combler le manque.

Une panne électrique importante de la vitrine de l'épicerie a nécessité une intervention rapide de la part d'un frigoriste et, dans l'attente du traitement de ce dossier par les assurances, la commune doit prendre en charge la facture correspondante sur le budget des commerces. Or, ce dernier ne dispose pas de crédits suffisants pour la mandater : M. Deschamps propose alors de l'alimenter par une aide exceptionnelle de 2 000 € du budget principal. Cette somme serait prise sur la ligne « dépenses imprévues ».

##### *> budget commerces*

Sur le budget Commerces, cette aide alimenterait la ligne « subventions exceptionnelles » (compte 774) puis serait utilisée en dépenses à la ligne « maintenance » (compte 6156).

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives

Les conseillers s'interrogent toutefois sur le fait que les assurances n'aient pas pris en charge immédiatement les frais de ce sinistre. M. Deschamps explique que, Groupama, l'assurance de la commune, a estimé qu'il s'agissait de menues réparations devant être prises en charge par la gérante, conformément au bail qu'elle a signée. Or, M. Deschamps a tenté, par de nombreux arguments, de démontrer l'importance de la panne. Groupama a alors pris les références de l'assurance de la gérante de l'épicerie pour rentrer en contact avec elle et tenter de trouver vraisemblablement un compromis.

M. Deschamps indique que ce genre d'incident complexifie souvent l'activité de la mairie. Autre exemple : le nouveau restaurateur a récemment fait les frais des impayés d'électricité de son prédécesseur en subissant une coupure d'électricité de plus de 24 h sans en être préalablement averti.

Bien que chaque locataire soit tenu d'avertir ses fournisseurs de son départ, il semble qu'il y ait de nombreux loupés avec, bien souvent, de lourdes conséquences pour le successeur. M. Claisse suggère alors d'adapter le document servant de base à l'état des lieux pour que celui-ci prévoie de relever, à chaque sortie, les références des différents fournisseurs de fluide. La mairie pourrait ensuite s'assurer de la bonne prise en compte de la fin du bail et communiquer les index relevés.

## **- Travaux de restauration de l'église**

### *> conservation des statuettes en bois*

M. Deschamps fait part de l'existence de trois statuettes en bois de valeur, et dont une, est classée aux monuments historiques. A la demande de l'association Pays de Lisolle, une représentante de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est venue sur place et a préconisé un traitement insecticide curatif de ces statuettes pour en assurer une conservation optimale. La moitié du montant de la facture de cette opération serait prise en charge par l'Etat et l'autre moitié par l'association Pays de Lisolle.

S'agissant d'un traitement curatif, Mme Chiron se demande si la charpente n'a elle-même pas été touchée par les insectes. M. Claisse indique qu'elle n'a pas encore été attaquée mais qu'en revanche, une panne semble pourrir et que, lors de la prochaine réunion de chantier, le reste de la charpente sera davantage examiné.

Mme Chiron demande alors si une hausse des factures est à prévoir suite à ces imprévus. M. Deschamps explique essayer d'équilibrer au maximum les dépenses supplémentaires en annulant quelques opérations, comme la création d'une barrière autour des deux chapelles, pour compenser les suppléments.

Vote : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'association Pays de Lisolle à faire procéder au traitement de ces statuettes

### *> réhabilitation d'un tableau en plâtre*

Un bas relief en plâtre représentant une scène religieuse a été découvert dans l'ancien presbytère par l'association Pays de Lisolle. Ce tableau d'une certaine valeur présente malheureusement une grosse fissure au milieu. Un restaurateur venu l'examiner a évalué sa restauration à environ 2 000 €.

M. Chades met en garde car il pense qu'il est toujours difficile de connaître la vraie valeur des choses avec les restaurateurs.

M. Pesson demande quant à lui quel est l'objectif de cette restauration. M. Deschamps explique qu'il s'agirait de le réintégrer à l'intérieur de l'église et que les frais de réhabilitation seraient totalement pris en charge par l'association Pays de Lisolle.

Vote : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'association Pays de Lisolle à faire procéder à ses frais à la restauration de ce bas relief.

### *> création de vitraux*

M. Deschamps indique que le projet d'incrustation des deux vitraux du professeur Alajouanine dans les chapelles s'avère finalement impossible. Le vitrailliste retenu lors de l'appel d'offres a alors fait une proposition de création de vitraux pour un coût supplémentaire de 4 824 € HT.

Mme Kahane s'interroge sur l'intérêt de remettre les vitraux du professeur Alajouanine dans cette partie si aucune lumière extérieure ne vient les traverser. M. Claisse explique que le vitrail mural situé à droite viendra les éclairer un peu et que la pose de jeux de lumière complémentaires a été prévue à la signature du marché.

M. Deschamps informe avoir été convié, le 2 juillet dernier, à présenter ce projet auprès de la Fondation du Patrimoine et annonce qu'il a pu obtenir, à cette occasion, une nouvelle subvention de 5 000 € permettant ainsi de financer l'additif au marché pour la création de ces vitraux.

Mme Chiron demande si le Ministère de la Culture ne dispose pas d'enveloppe pour aider à financer ce type d'opération. M. Deschamps pense que l'aide de l'Etat pour le traitement insecticide des statuettes provient déjà de la DRAC et rappelle que le plafond global de 80 % d'aides est déjà atteint pour

l'ensemble du marché.

Mme Kahane souhaiterait connaître le thème des nouveaux vitraux. M. Deschamps explique que le vitrailliste va travailler à partir de fragments d'anciens vitraux retrouvés au sein de l'église.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature et le financement de l'avenant au marché pour la création de nouveaux vitraux.

### **- Vente d'herbe sur pied**

M. Claisse rappelle qu'il avait été décidé, lors de la séance du 26 mars dernier, de faire faucher le terrain de foot par un agriculteur.

Il en profite pour faire une aparté sur les différentes dégradations à répétition des vestiaires du stade mais y reviendra plus en détails en questions diverses.

Après consultation de plusieurs personnes, un seul exploitant agricole a bien voulu faire le travail de fauche nécessitant, en plus, le retrait des poteaux et la création d'une ouverture dans la haie. Cinq, six bottes ont alors pu être réalisées (stade + petite plate bande derrière le garage).

M. Desfarges estime qu'il ne s'agit pas d'un service rendu à la commune mais bien d'achat d'herbe sur pied qui a un coût mais un coût bien évidemment inférieur à du foin déjà fait et livré.

M. Deschamps insiste sur le fait qu'aucun des agriculteurs sollicités ne voulait réaliser cette opération, sauf un qui a fini par accepter après avoir insisté un peu.

Mme Puravet propose un prix de 50 €.

Vote : le Conseil Municipal approuve ce tarif à l'unanimité.

Mme Kahane demande quel avenir est réservé à ce terrain. M. Claisse répond que, pour cette saison, la tonte va reprendre normalement.

### **- Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Le plan de relance proposé par le Gouvernement suite à la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 prévoit un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. L'objectif de ce programme est de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique.

La commune pourrait alors prétendre à une aide de 70 % pour équiper l'école en matériel numérique.

Ainsi, après avoir obtenu la liste des besoins en matériel du Directeur de l'école, la commune a pu déposer sa candidature. La prochaine étape consistera à recevoir un projet de convention qu'il faudra valider ou, si besoin rectifier, puis signer.

M. Deschamps demande, par conséquent, l'autorisation de signer cette convention.

Vote : le Conseil Municipal autorise M. Deschamps, à l'unanimité, à signer ce document.

M. Deschamps en profite pour annoncer la mutation de Mme Guerin à l'école de Bellenaves et précise que celle-ci sera remplacée par deux institutrices : l'un durant 3 jours par semaine et l'autre 1 journée par semaine.

L'école comptera à la rentrée 36 élèves au total grâce aux 9 nouveaux inscrits, soit 15 pour la maternelle et 21 pour la primaire.

## **- Fonds de concours « Mise en valeur des communes »**

M. Deschamps rappelle que la Communauté de Communes attribue chaque année, aux 60 communes membres, un fonds de concours et explique que, suite aux dernières élections, les membres de la commission des finances ont souhaité tout remettre à plat en comparant notamment avec les autres intercommunalités. Bien que celle de Saint-Pourçain fait partie des plus généreuses, l'enveloppe globale est passée de 300 à 400 000 € tout en conservant les mêmes critères d'attribution :

- population (40 %)
- potentiel fiscal (20 %)
- longueur de la voirie (40 %)

Soit, pour Lalizolle, une aide de 5 937 €

Les travaux de l'église étant déjà financés à hauteur de 80 %, M. Deschamps propose alors d'affecter cette subvention aux travaux de voirie qui, eux, n'ont qu'une aide de 30 % du Conseil Départemental.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## **- Questions diverses**

> *plan d'adressage*

M. Pernet souhaiterait savoir si la commission adressage a prévu de baptiser le chemin qui mène à la scierie. En effet, cette voie sera nommée « Chemin de la Scierie ». Les riverains bénéficieront ainsi d'un numéro à cette nouvelle adresse.

Mme Chiron demande si l'achat de plaques est prévu. M. Deschamps répond que les plaques de rues et les numéros sont compris dans le marché signé avec La Poste.

> *problème d'infiltrations à l'école*

M. Deschamps souhaite revenir sur le problème signalé par Mme Chiron le 1<sup>er</sup> juillet dernier par mail. M. Claisse pense qu'il s'agit d'un simple souci d'entretien des trous d'évacuation des fenêtres car les infiltrations sont aléatoires. La poussière et la saleté s'accumulent ce qui ne permet pas à la pluie de s'évacuer correctement. Il sera alors demandé à l'agent d'entretien de les maintenir propres en lui achetant, pourquoi pas, un gaz dépoussiérant.

> *intempéries du mois de juin*

M. Pesson désire évoquer les dégâts qui se sont produits à Boënât suite aux orages importants du mois de juin dernier : beaucoup de voies ont été endommagées et plusieurs habitants se sont retrouvés inondés.

M. Deschamps évoque tout d'abord les dégâts provoqués sur le Chemin du Pré Four par les coulées de boue en provenance des champs voisins. Les exploitants ont tout nettoyé et busé pour évacuer les eaux. M. Desfarges pense que cette solution n'est que temporaire : la plus viable serait qu'ils changent leurs cultures. M. Deschamps lui indique que c'est une de leurs promesses.

Enfin, concernant le Chemin des Planches, une des canalisations déjà débouchées il y a quelques années doit de nouveau faire l'objet d'un nettoyage. Cette opération sera réalisée en même temps que les travaux de voirie.

M. Chades souhaiterait, quant à lui, qu'une solution soit trouvée au problème de la source qui déborde sur le Chemin de la Veauce lors de gros orages et qui, en stagnant, creuse les accotements. M. Claisse pense qu'il serait peut-être judicieux d'essayer de la dériver.

> *vandalisme*

M. Claisse indique avoir recensé, depuis 1 an, plus d'une quinzaine d'actes de vandalisme sur la commune. Les différents dépôts de plainte n'ayant rien donné, il se pose aujourd'hui la question de savoir ce qu'il faut réellement faire pour que ces agissements s'arrêtent.

M. Deschamps pense qu'il n'y a aucune solution : les auteurs ne sont pas toujours connus et semblent parfois différents.

M. Pesson suggère de sensibiliser la population en énumérant, dans un prochain bulletin, la liste de tous les dommages recensés tout en appelant à la vigilance de chacun.

Le dernier fait connu est le vol de gravas au dépotoir devant servir à boucher des chemins. D'après des témoins, les personnes seraient intervenues un matin de bonne heure avec un engin. Il sera donc envisagé de barrer prochainement l'accès à cette décharge.

> *Comité des Fêtes*

Mme Kahane est ravie du succès qu'elle a pu rencontrer le vide-grenier du 11 juillet dernier et est très satisfaite des bénévoles qui l'ont aidé dans cette tâche.

En revanche, compte-tenu de l'instauration du pass-sanitaire et de la responsabilité qui en incombe, les membres du bureau ont préféré annuler le repas dansant du 14 août prochain. M. Deschamps indique alors que le feu d'artifice commandé à cette occasion sera stocké pour l'an prochain.

M. Chades ajoute en effet qu'au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il est difficile de se projeter. Mme Kahane espère toutefois pouvoir programmer quelques petites animations en fin d'année car l'un des gros objectifs de l'association serait de récolter des fonds pour offrir, aux beaux jours, une sortie à tous les enfants de Lalizolle.

M. Claisse indique avoir eu des demandes pour l'organisation d'un concours de pêche à l'étang de Duème : Mme Kahane retient cette idée, tout comme celle de l'association de pétanque de Boënat qui voulait prévoir, en partenariat avec le Comité des Fêtes, un concours de boules.

> *pose de pièges*

Mme Puravet explique avoir retrouvé à plusieurs reprises ses chats piégés sur le terrain privé situé juste en face de chez elle. Une plainte sera très certainement déposée à l'encontre du propriétaire de la parcelle avec certificat du vétérinaire à l'appui.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.